



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 novembre 2017
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2018
22-26 janvier 2018, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
en 2017**

Table des matières

**Première session ordinaire de 2017
(30 janvier au 3 février 2017, New York)**

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2017/1	Remerciements à M ^{me} Helen Clark, Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, 2009-2017	3
2017/2	Évaluation du PNUD	4
2017/3	Évaluation des activités pilotes réalisées dans le cadre des politiques d'appui budgétaire direct du PNUD	5
2017/4	Évaluation des activités menées par le FNUAP en faveur des adolescents et des jeunes (2008-2015), et réponse de l'administration	5
2017/5	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2015.....	6
2017/6	Élaboration du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021	7
2017/7	Élaboration du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021	8
2017/8	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2017	8
	Session annuelle de 2017 (30 mai au 8 juin 2017, New York)	
2017/9	Session extraordinaire de 2017	11
2017/10	Examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 et du rapport annuel de l'Administrateur.	11



2017/11	Examen cumulatif du budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017	12
2017/12	Évaluation du PNUD	13
2017/13	Fonds d'équipement des Nations Unies : rapport annuel intégré sur les résultats pour l'année 2016 et rapport de synthèse sur le cadre stratégique pour la période 2014-2017.	15
2017/14	Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017	15
2017/15	Évaluation du FNUAP	17
2017/16	Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS	18
2017/17	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations.	18
2017/18	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	20
2017/19	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2017.	20
Deuxième session ordinaire de 2017		
(5 à 9 et 11 septembre 2017, New York)		
2017/20	Dialogue structuré sur le financement du PNUD.	23
2017/21	Évaluation du plan stratégique du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux pour la période 2014-2017, et réponse de l'administration.	25
2017/22	Examen de la réserve opérationnelle du Fonds d'équipement des Nations Unies.	25
2017/23	Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021.	26
2017/24	Budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021	27
2017/25	Dialogue structuré sur le financement du FNUAP	28
2017/26	Plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2018-2021	29
2017/27	Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2018-2019	30
2017/28	Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2016.	30
2017/29	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2017.	30
Session extraordinaire 2017		
(28 novembre 2017, New York)		
2017/30	Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021	36
2017/31	Plan de ressources intégré et projet de budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement pour la période 2018-2021.	37

2017/1
Remerciements à M^{me} Helen Clark,
Administratrice du Programme des Nations Unies
pour le développement, 2009-2017

Le Conseil d'administration

Notant avec regret que M^{me} Helen Clark quittera ses fonctions d'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement le 19 avril 2017,

Reconnaissant que M^{me} Helen Clark a œuvré en faveur du développement et de la réforme institutionnelle au PNUD depuis son entrée en fonction en qualité d'Administratrice en 2009,

Constatant que sa nomination au PNUD a coïncidé avec un accroissement considérable de l'instabilité à travers le monde dans de nombreux domaines, notamment le ralentissement de l'économie mondiale, l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes et les difficultés liées aux réfugiés ou à la migration,

Saluant le travail de M^{me} Helen Clark pour recentrer et réformer le PNUD de manière à en faire un organisme plus moderne qui soit à même de relever ces nouveaux défis et de réussir dans un monde en évolution,

Saluant également son rôle de chef de file pour faire du PNUD l'organisme d'aide le plus transparent au monde ainsi qu'un organisme plus économe, ciblé et efficace,

Reconnaissant le travail de M^{me} Helen Clark pour recentrer le PNUD autour d'une vision, à savoir aider les pays à éliminer la pauvreté tout en réduisant sensiblement les inégalités et l'exclusion,

Reconnaissant également son travail pour doter l'organisme des outils nécessaires afin de faire face aux défis à venir et de nouer de vastes partenariats,

Reconnaissant en outre sa motivation inlassable dans l'action essentielle du PNUD en vue d'éliminer la pauvreté, ainsi que les progrès accomplis par ce dernier dans son action primordiale en vue d'accroître la résilience des pays face aux changements climatiques, aux conflits et à d'autres crises de sorte à garantir les avantages procurés par le développement durable,

Constatant avec une profonde satisfaction que M^{me} Helen Clark a placé le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable au cœur des programmes du PNUD,

Reconnaissant les efforts déployés par M^{me} Helen Clark en faveur des populations pauvres et vulnérables, en particulier les femmes, des personnes vivant avec le VIH/sida et des migrants et des réfugiés,

Saluant la détermination, le dévouement et la direction de M^{me} Helen Clark pour faire en sorte que le PNUD joue un rôle accru, efficace et concret au sein du système des Nations Unies et que ce rôle soit renforcé, en particulier au niveau national,

1. *Rend hommage* à Helen Clark pour sa gestion efficace du Programme des Nations Unies pour le développement sur la période 2009-2017 ;

2. *Exprime* sa sincère gratitude à Helen Clark pour sa direction exceptionnelle du PNUD à l'occasion des contributions de ce dernier à quatre conférences majeures en 2015 : la troisième Conférence mondiale des Nations Unies

sur la réduction des risques de catastrophe, à Sendai (Japon) ; la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à Addis-Abeba (Éthiopie) ; le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, à New York ; et la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris (France) ;

3. *Exprime* à Helen Clark ses meilleurs vœux de succès dans ses entreprises futures.

3 février 2017

2017/2 Évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte contre la corruption et ses causes (DP/2017/4) et la réponse de l'administration (DP/2017/5) :

1. *Prend note* de l'évaluation, et prend acte de sa conclusion que le PNUD a apporté une contribution positive aux efforts nationaux déployés en vue de réduire la corruption et de lutter contre ses causes dans les pays où le PNUD intervient dans ce domaine ;

2. *Encourage* le PNUD à lutter contre les risques de corruption dans le domaine du développement, comme il a été recommandé dans l'évaluation ;

3. *Demande* au PNUD de prendre en compte les recommandations de l'évaluation dans son prochain plan stratégique et dans ses futurs programmes, notamment au niveau national, le cas échéant ;

4. *Engage* le PNUD à poursuivre ses efforts pour renforcer la prise en main et la prise en charge de la direction en matière de lutte contre la corruption ;

En ce qui concerne l'évaluation du développement tenant compte de la question du handicap au PNUD (DP/2017/6) et la réponse de l'administration (DP/2017/7) :

5. *Prend note* de l'évaluation, et prend acte de ses conclusions et recommandations, ainsi que de la réponse de l'administration du PNUD ;

6. *Prend note* de la conclusion que le PNUD est bien placé pour jouer un rôle de premier plan pour aider les pays à mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;

7. *Encourage* le PNUD à veiller à ce que, dans son prochain plan stratégique, il soit accordé davantage de place à l'appui aux pays sur les aspects du développement liés au handicap, et que son action à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 tienne compte de ces aspects liés au handicap figurant dans les objectifs de développement durable ;

8. *Souligne* l'importance d'intégrer la mention du handicap dans la mise à jour à venir des stratégies du PNUD, notamment dans la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes ;

9. *Prie instamment* le PNUD d'évaluer lesquelles de ses installations ne sont pas encore accessibles aux personnes handicapées et de prendre des mesures pour en adapter autant que possible, et à entreprendre des efforts concertés pour employer davantage de personnes handicapées, conformément à l'article 27 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;

10. *Souligne* l'importance d'un suivi concret des recommandations de l'évaluation et demande au PNUD de les prendre en compte dans ses futurs programmes.

3 février 2017

2017/3

Évaluation des activités pilotes réalisées dans le cadre des politiques d'appui budgétaire direct du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des principales conclusions de l'évaluation des deux projets pilotes menés au Burkina Faso et au Népal, telles qu'elles sont résumées dans le document DP/2017/10 ;

2. *Reconnaît* que l'un des premiers rôles du PNUD dans l'appui budgétaire sectoriel doit être d'appuyer le renforcement des capacités nationales et l'élaboration des politiques ;

3. *Prend note* de la demande actuelle et prévue de participation du PNUD à l'appui budgétaire sectoriel dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et souligne que cette participation doit rester limitée et intervenir à la demande expresse du pays de programme ;

4. *Rappelle* la décision 2015/1 du Conseil d'administration, et engage le PNUD à continuer de veiller à ce que les risques fiduciaires associés à ces modalités soient évalués, les garanties existantes continuent d'être appliquées et améliorées, et les activités de contrôle et d'audit soient menées en temps voulu ;

5. *Recommande* la poursuite de ce mécanisme de financement au titre des options qui s'offrent au PNUD, en se fondant sur les enseignements tirés des évaluations notées au paragraphe 1 ci-dessus et des audits pertinents à ce jour, soumis à l'examen régulier du Conseil d'administration.

3 février 2017

2017/4

Évaluation des activités menées par le FNUAP en faveur des adolescents et des jeunes (2008-2015), et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation des activités menées par le FNUAP en faveur des adolescents et des jeunes (2008-2015) ([DP/FPA/2017/CRP.1](#)) et de la réponse de la direction ([DP/FPA/2017/CRP.2](#)) ;

2. *Prie* le FNUAP de tenir pleinement compte des recommandations de l'évaluation dans sa réponse stratégique et opérationnelle, et de faire un point sur les progrès accomplis à la session annuelle de 2018.

3 février 2017

2017/5
Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS
sur l'application des recommandations du Comité
des commissaires aux comptes pour 2015

Le Conseil d'administration

1. *Est conscient* des conditions de sécurité très précaires dans lesquelles le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, ainsi que leurs partenaires d'exécution, mènent leurs activités et leur demande de continuer de prendre les mesures nécessaires pour renforcer les mécanismes de prévention, de détection et de répression des fraudes ;

En ce qui concerne le PNUD :

2. *Prend note* du rapport (DP/2017/11) sur les mesures prises par le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ainsi que des autres mesures envisagées pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que les recommandations formulées les années antérieures ;

3. *Note* l'opinion sans réserve formulée par le Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne le PNUD et le FENU pour l'année 2015 ;

4. *Prend note* des progrès réalisés par le PNUD dans l'évaluation finale des huit principales priorités d'audit pour 2014-2015 ;

5. *Appuie* les efforts constants déployés par l'administration du PNUD pour concrétiser les sept principales priorités d'audit révisées pour 2016-2017 et mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

6. *Encourage* le PNUD à poursuivre ses efforts pour renforcer la gestion, le contrôle et la communication des résultats des programmes, notamment en améliorant la qualité de ces derniers et la gestion active des risques, en particulier au niveau national, et à vérifier l'efficacité des mesures prises à cet égard ;

7. *Soutient* le PNUD dans les efforts qu'il déploie pour renforcer la surveillance et la gestion des partenaires d'exécution, notamment en s'assurant du respect de ses politiques et procédures ainsi que de ses critères d'assurance qualité, et lui demande instamment de suivre de près la mise en œuvre de la version révisée de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds ;

8. *Engage* le PNUD à poursuivre ses efforts pour mettre en évidence et prévenir les irrégularités en matière d'achats et autres pratiques frauduleuses et renforcer les mesures prises en vue de recouvrer les fonds, et souligne la nécessité de protéger les lanceurs d'alerte et de garantir que les méthodes de protection soient solides et connues de tous les membres du personnel ;

En ce qui concerne le FNUAP :

9. *Prend note* du rapport (DP/FPA/2017/1) sur les mesures prises par le FNUAP ainsi que des nouvelles mesures envisagées pour appliquer en temps voulu les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

10. *Note* l'opinion sans réserve formulée par le Comité des commissaires aux comptes pour l'année 2015 ;

11. *Encourage* le FNUAP à continuer d'améliorer ses systèmes de contrôle interne, en particulier en ce qui concerne la gestion des risques, notamment s'agissant

de la nécessité d'élaborer des stratégies d'atténuation des risques au niveau mondial et au niveau national ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

12. *Prend note* du rapport (DP/OPS/2017/1) sur les progrès accomplis dans l'application des diverses recommandations formulées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et des efforts en cours pour assurer l'application effective des recommandations restantes ;

13. *Prend note* de la conclusion générale du Comité des commissaires aux comptes que l'UNOPS a accru la valeur de l'exécution des projets de 14 % par an en moyenne depuis 2012, malgré les conditions difficiles dans lesquelles il opère, et encourage l'UNOPS à continuer d'améliorer ses cadres de gestion des risques et de contrôle de la conformité, notamment en analysant et en gérant le risque d'exposition des projets ;

14. *Note* que, dans la mesure où les recommandations ont été adressées à l'UNOPS vers la fin de juillet 2016 et où nombre d'entre elles exigent une intervention sur le long terme, le Bureau devra poursuivre son action au-delà de l'année financière 2016 pour pouvoir les mettre effectivement en œuvre.

3 février 2017

2017/6 Élaboration du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du travail préparatoire accompli et des diverses réunions informelles auxquelles il a participé au sujet du processus d'élaboration du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 ;

2. *Demande* au PNUD de collaborer de manière constructive avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de façon à garantir la cohérence de leurs plans stratégiques respectifs ;

3. *Demande également* au PNUD d'indiquer en détail dans son plan stratégique, conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, comment il prévoit de fournir l'appui cohérent et intégré prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, à cet égard, le prie d'élaborer, en collaboration avec le FNUAP, ONU-Femmes et l'UNICEF, un chapitre de son plan stratégique consacré à la définition d'une approche commune du soutien à apporter aux États Membres en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, dans le respect du mandat de chacune des entités ;

4. *Encourage* le PNUD à collaborer avec le FNUAP, ONU-Femmes et l'UNICEF, afin qu'ils continuent à harmoniser leur approche des comptes rendus axés sur les résultats dans leurs plans stratégiques, ce qui, notamment, permettra d'évaluer plus précisément leur contribution aux résultats collectifs ;

5. *Prie* le PNUD de fournir tous les documents nécessaires au moins 10 jours avant toute consultation.

3 février 2017

2017/7

Élaboration du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du travail préparatoire accompli et des diverses réunions informelles auxquelles il a participé au sujet du processus d'élaboration du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 ;

2. *Demande* au FNUAP de collaborer de manière constructive avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de façon à garantir la cohérence de leurs plans stratégiques respectifs ;

3. *Demande également* au FNUAP d'indiquer en détail dans son plan stratégique, conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, comment il prévoit de fournir l'appui cohérent et intégré prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, à cet égard, le prie d'élaborer, en collaboration avec ONU-Femmes, le PNUD et l'UNICEF, un chapitre de son plan stratégique consacré à la définition d'une approche commune du soutien à apporter aux États Membres en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, dans le respect du mandat de chacune des entités ;

4. *Encourage* le FNUAP à collaborer avec ONU-Femmes, le PNUD et l'UNICEF, afin qu'ils continuent à harmoniser leur approche des comptes rendus axés sur les résultats dans leurs plans stratégiques, ce qui, notamment, permettra d'évaluer plus précisément leur contribution aux résultats collectifs ;

5. *Prie* le FNUAP de fournir tous les documents nécessaires au moins 10 jours avant toute consultation.

3 février 2017

2017/8

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2017

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2017, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu pour 2017 le Bureau suivant :

Président : S. E. M. Ib Petersen (Danemark)

Vice-Président : S. E. M. Omar Annakou (Libye)

Vice-Président : M. Talal Aljamali (Yémen)

Vice-Président : S. E. M^{me} Laura Elena Flores Herrera (Panama)

Vice-Président : M^{me} Carolina Popovici (République de Moldova) ;

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2017 ([DP/2017/L.1](#)) ;

Approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2016 ([DP/2017/1](#)) ;

Adopté le plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2017 ([DP/2017/CRP.1](#)) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de la session annuelle de 2017 ;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2017 :

Session annuelle : 30 mai-9 juin 2017

Deuxième session ordinaire : 5-11 septembre 2017 ;

Débat consacré au PNUD

Adopté la décision 2017/1 sur les remerciements à M^{me} Helen Clark, Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, 2009-2017 ;

Point 2

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Botswana ([DP/DCP/BWA/2](#)) et Tchad ([DP/DCP/TCD/3](#))

Amérique latine et des Caraïbes : Haïti ([DP/DCP/HTI/3](#)) ;

Point 3

Évaluation

Adopté la décision 2017/2 sur l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte contre la corruption et ses causes et la réponse de l'administration ; et l'évaluation de l'appui du PNUD aux initiatives de développement faisant une place aux personnes handicapées et la réponse de l'administration ;

Point 4

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2017/3 sur l'évaluation des activités pilotes réalisées dans le cadre des politiques d'appui budgétaire direct du PNUD ;

Débat consacré au FNUAP

Point 5

Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Botswana ([DP/FPA/CPD/BWA/6](#)) et Haïti ([DP/FPA/CPD/HTI/6](#)) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour la Somalie ([DP/FPA/2017/3](#)) ;

Point 6
Évaluation

Adopté la décision 2017/4 sur l'évaluation des activités menées par le FNUAP en faveur des adolescents et des jeunes (2008-2015) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Entendu la déclaration de la Directrice exécutive de l'UNOPS ;

Débat consacré aux questions communes

Point 8

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2017/5 sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur les rapports suivants : PNUD et FENU : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2015 ([DP/2017/11](#)) ; FNUAP : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2015 : état de l'application des recommandations ([DP/FPA/2017/1](#)) ; et UNOPS : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2015 ([DP/OPS/2017/1](#)) ;

Point 9

Suite donnée à la Réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

Pris note du rapport sur l'application des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ([DP/2017/12-DP/FPA/2017/2](#)) ;

Point 10

Questions diverses

Adopté la décision 2017/6 sur l'élaboration du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 ;

Adopté la décision 2017/7 sur l'élaboration du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 ;

Également organisé les réunions d'information, les consultations et les manifestations spéciales suivantes :

PNUD

Exposé du Conseil d'administration sur la feuille de route pour le cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour 2018-2021 ;

Exposé du Conseil d'administration sur le plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 ;

Exposé du Conseil d'administration sur la feuille de route accompagnant le cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), 2018-2021.

FNUAP

Exposé du Conseil d'administration sur le plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 ;

Exposé du Conseil d'administration sur le financement de l'intervention humanitaire du FNUAP ;

Réunion spéciale intitulée : Système d'information au sein des objectifs de développement durable.

3 février 2017

2017/9**Session extraordinaire de 2017***Le Conseil d'administration*

Conformément à l'alinéa 3 de la Règle 1 de son Règlement intérieur, *décide* de convoquer une session extraordinaire en novembre 2017 aux fins de l'examen et de l'adoption du plan stratégique et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021.

8 juin 2017

2017/10**Examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 et du rapport annuel de l'Administrateur***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'examen cumulatif de la troisième année de mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017 (document [DP/2017/15](#)) et de ses annexes ;

2. *Prend acte* de l'analyse renforcée entreprise par le PNUD pour déterminer la cause de la détérioration des résultats et faire rapport des enseignements tirés ainsi que des mesures prises en vue de combler les lacunes repérées pendant l'application du plan stratégique ;

3. *Prend note* de l'analyse supplémentaire figurant en annexe 1 et présentant, par produits, les résultats obtenus jusqu'alors en regard des objectifs finaux de 2017 ;

4. *Appelle instamment* le PNUD à progresser plus vite et à atteindre les objectifs de 2017 énoncés dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour tous les produits touchant au développement et à l'efficacité institutionnelle ;

5. *Prie* le PNUD de tenir compte des enseignements tirés des analyses des résultats pertinentes effectuées conformément au plan stratégique actuel, y compris l'évaluation de l'efficacité institutionnelle du PNUD et l'évaluation du plan stratégique lui-même, dans l'établissement du nouveau plan stratégique, et demande instamment au PNUD de renforcer les indicateurs de produits, de résultats et d'impact en consultation avec les groupes chargés de la mise en œuvre des programmes dans l'organisation ;

6. *Prend connaissance* des mesures prises entre les différentes institutions pour harmoniser la méthodologie et le format de l'évaluation et prie le PNUD de

poursuivre ses consultations avec les fonds et programmes des Nations Unies afin d'améliorer encore l'uniformisation des rapports ;

7. *Prie instamment* le PNUD de continuer d'aligner son architecture de résultats sur les objectifs de développement durables, en coordination avec les autres fonds et programmes des Nations Unies, afin de faciliter l'évaluation des résultats obtenus en matière d'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 ;

8. *Demande* au PNUD d'inclure dans ses rapports annuels des renseignements sur les conditions de développement des pays tout en établissant des rapports sur les produits du plan stratégique ;

9. *Accueille avec satisfaction* le rapport annuel de l'Administrateur sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes en 2016 et les avancées en la matière ;

10. *Se déclare préoccupé* que le PNUD n'atteigne pas tous ses objectifs en ce qui concerne les projets axés principalement sur l'égalité des sexes et l'encouragement à prendre les mesures correctives qui s'imposent à cet égard ;

11. *Note* que l'inclusion de résultats et indicateurs relatifs à l'égalité des sexes dans les actuels plan stratégique et cadre intégré de résultats et de ressources, ainsi que la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, ont servi à faire avancer les travaux du PNUD sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, et prie le PNUD d'incorporer les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'actuelle stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes dans les prochains plan stratégique et cadre intégré de résultats et de ressources afin de promouvoir davantage l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

8 juin 2017

2017/11

Examen cumulatif du budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen cumulatif du budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017 (document [DP/2017/16](#)) et de ses annexes ;

2. *Rappelle* sa décision 2015/16, dans laquelle il a souligné que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD et qu'elles sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat et à l'exécution de ses activités, et, à cet égard, encourage le PNUD à mobiliser davantage ce type de ressources tout en continuant à en mobiliser d'autres pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables ;

3. *Se déclare préoccupé* des conséquences négatives de la diminution du financement, en particulier pour les capacités du PNUD en matière d'activités de programme, d'efficacité du développement et de fourniture de services consultatifs techniques aux bureaux de pays ;

4. *Souligne* que le PNUD doit continuer d'améliorer la transparence de l'utilisation des ressources pour atteindre les objectifs des programmes et accroître l'efficacité et l'efficience organisationnelles, et *prie* le PNUD de donner, dans ses plans et rapports financiers, davantage de précisions sur la façon dont les ressources ordinaires (de base) sont allouées et employées, notamment en ce qui concerne les dépenses de personnel, les arrangements de programmation, les postes budgétaires

relatifs aux programmes, les fonctions de contrôle, l'efficacité du développement et la rubrique budgétaire des activités entreprises à des fins spéciales ;

5. *Prend note* des progrès accomplis par le PNUD dans l'alignement des coûts grâce à l'application du principe de recouvrement, note que le PNUD devrait poursuivre ses efforts en la matière et encourage les bailleurs de fonds du programme à respecter les aspects dudit principe approuvés dans sa décision 2013/9 ;

6. *Rappelle* sa décision 2013/9, dans laquelle il a prié le PNUD de recommander les modifications susceptibles d'être apportées aux taux de recouvrement des coûts approuvés, qui seraient présentées à la session annuelle de 2016, note que cette procédure a été retardée et prie le PNUD, agissant en collaboration avec le FNUAP, ONU-Femmes et l'UNICEF, de poursuivre les consultations avec les États Membres au sujet du principe de recouvrement des coûts et de présenter des propositions fondées sur l'analyse des faits en vue d'harmoniser les principes de recouvrement des coûts du PNUD, du FNUAP, d'ONU-Femmes et de l'UNICEF, en y apportant des modifications si nécessaire, afin qu'elles puissent être examinées par les Conseils d'administration respectifs à leur session annuelle de 2018 au plus tard ;

7. *Rappelle* sa décision 2016/5 et prie le PNUD de tenir compte des enseignements pertinents tirés du budget intégré pour la période 2014-2017, notamment ceux qui concernent la budgétisation axée sur les résultats, dans l'élaboration du budget intégré pour la période 2018-2021 ;

8. *Prie* le PNUD de donner des précisions sur toutes les sources de financement pertinentes, y compris les ressources ordinaires et, à titre indicatif, les autres ressources, dans l'établissement du prochain budget intégré.

8 juin 2017

2017/12 **Évaluation du PNUD**

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2016 (document [DP/2017/20](#)) :

1. *Prend note* du résumé et du rapport annuel complet ;
2. *Prie* le PNUD de régler les questions soulevées dans le rapport annuel et dans la réponse apportée par son administration ;
3. *Approuve* le budget proposé pour l'année 2017, demande que le budget du Bureau indépendant d'évaluation représente 0,2 % du budget du PNUD, comme prévu dans la politique d'évaluation du PNUD, et approuve le plan de travail du Bureau indépendant d'évaluation pour l'année 2017 ;
4. *Prie* le PNUD de poursuivre sa collaboration et ses initiatives d'évaluation conjointe avec les autres organismes des Nations Unies, en particulier les fonds et programmes ;
5. *Engage* l'administration du PNUD à collaborer avec le Bureau indépendant d'évaluation afin de poursuivre ses efforts visant à améliorer la qualité et la procédure des évaluations décentralisées et à employer les évaluations comme outils de gestion de l'apprentissage et des connaissances pour améliorer les futurs programmes ;

En ce qui concerne l'évaluation conjointe de l'efficacité institutionnelle du PNUD (document DP/2017/21) et la réponse qu'y a apporté l'administration (document DP/2017/22) :

6. *Prend note* de l'évaluation, qui est un effort collaboratif fourni conjointement par le Bureau indépendant d'évaluation et le Bureau de l'audit et des investigations, de ses conclusions et recommandations et de la réponse de l'administration du PNUD ;

7. *Relève* que l'inclusion de résultats et d'indicateurs relatifs à l'efficacité et à l'efficience institutionnelles dans le plan stratégique pour la période 2014-2017 et dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources a été utile pour augmenter l'efficacité et l'efficience institutionnelles et pour tenir le Conseil d'administration informé des progrès effectués à cet égard ;

8. *Prie* le PNUD de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation, en tenant compte de ses constatations et conclusions, de prendre en considération les enseignements qui en auront été tirés lors de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2018-2021, et d'inclure des indicateurs de résultats relatifs à l'efficacité et à l'efficience dans le plan et le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour la période 2018-2021 afin de faire en sorte que les programmes soient surveillés et évalués de manière adéquate, en particulier à l'échelle des pays ;

9. *Prie* le PNUD de poursuivre ses efforts visant à améliorer l'efficacité et l'efficience organisationnelles : a) en appliquant des théories du changement à l'appui de la planification ; en renforçant l'établissement de rapports fondé sur les résultats ; en affermissant la gestion de l'apprentissage et des connaissances ; en renforçant une culture de perfectionnement ; et en améliorant la transparence et le respect du principe de responsabilité à tous les niveaux de l'organisation ; et b) en évaluant les effectifs, les infrastructures et les ressources disponibles dans les centres et pôles régionaux, et notamment leur viabilité financière, pour optimiser le modèle opérationnel et la gestion des connaissances entre le siège, les régions et les pays ;

En ce qui concerne l'évaluation du plan stratégique devant être présentée au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2017 :

10. *Prie* le Bureau indépendant d'évaluation de veiller à publier à temps l'évaluation du plan stratégique et des programmes mondial et régionaux du PNUD pour la période 2014-2017, afin que l'évaluation soit examinée par le Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire en septembre 2017, dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan stratégique ;

11. *Demande* au PNUD de s'appuyer sur les enseignements tirés des actuels plan stratégique et cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, sur les constatations, conclusions et recommandations des évaluations pertinentes et sur l'évaluation conjointe de l'efficacité institutionnelle du PNUD lors de l'élaboration du plan stratégique et du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour la période 2018-2021.

8 juin 2017

2017/13

Fonds d'équipement des Nations Unies : rapport annuel intégré sur les résultats pour l'année 2016 et rapport de synthèse sur le cadre stratégique pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en 2016 ;

2. *Relève* que l'examen cumulatif de son cadre stratégique pour la période 2014-2017 confirme que le FENU continue d'obtenir de bons résultats en regard des objectifs fixés ;

3. *Constate* néanmoins les retombées négatives qu'a eu le déficit de ressources ordinaires sur la présence du FENU dans les pays, sur son espace d'innovation et sur sa souplesse en matière d'investissement en capital ;

4. *Se déclare préoccupé* que les ressources ordinaires demeurent en deçà de l'objectif de 25 millions de dollars par an convenu dans le cadre stratégique et relève avec préoccupation qu'en conséquence, le nombre des pays les moins avancés (PMA) soutenus par le FENU risque de diminuer davantage ;

5. *Accueille avec satisfaction* les mesures prises pour mettre au point, en consultation avec lui, le cadre stratégique du FENU pour la période 2018-2021 ; et se félicite que, dans le cadre de cette procédure, le FENU ait mis au point des scénarios reliant résultats et ressources pour faire la lumière sur les choix qui peuvent guider le modèle d'activité et le plan de financement du FENU à l'avenir ;

6. *Engage* les États Membres qui sont en mesure de le faire de contribuer aux ressources ordinaires du FENU afin de garantir qu'il puisse atteindre l'objectif de 25 millions de dollars par an au titre des ressources ordinaires ;

7. *Est conscient* du positionnement stratégique du FENU dans l'actuelle situation du financement du développement et de la pertinence toute particulière des modèles d'innovation et des modèles de financement permettant de parcourir « la dernière ligne droite » utilisés par le FENU pour mobiliser des ressources supplémentaires dans les PMA et invite à cette fin le FENU à continuer d'optimiser sa panoplie financière en utilisant au mieux les subventions, les prêts et les garanties.

8 juin 2017

2017/14

Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport du Directeur exécutif [documents [DP/FPA/2017/4](#) (Part I, Part I/Add.1 et Part II)], y compris les annexes pertinentes disponibles sur le site Web du FNUAP ;

2. *Note avec satisfaction* les progrès réalisés dans la mise en œuvre des cadres de résultats du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017 ;

3. *Prie* le FNUAP de prendre en considération les constatations et les conclusions des actuels plan stratégique et cadre intégré de résultats et d'allocation

des ressources, de s'appuyer sur les enseignements tirés de ce plan et de ce cadre et de les incorporer, ainsi que les constatations, conclusions et recommandations des évaluations pertinentes, et notamment l'évaluation de l'architecture soutenant la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, dans le plan stratégique et dans le cadre intégré de résultats et de ressources pour la période 2018-2021 lors de leur élaboration ;

4. *Prie* l'administration du FNUAP de l'informer oralement, à sa deuxième session ordinaire de 2017, et de lui faire rapport, à sa session annuelle de 2018, au sujet de la mise en œuvre des sept recommandations de l'évaluation de l'architecture soutenant la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017 ;

5. *Prend connaissance* des mesures prises entre les différentes institutions pour harmoniser la méthodologie et le format du rapport et prie le FNUAP de poursuivre ses consultations avec les fonds et programmes des Nations Unies afin d'améliorer encore l'uniformisation des rapports ;

6. *Prie instamment* le FNUAP de continuer d'inscrire son architecture de résultats dans la droite ligne des objectifs de développement durables, en coordination avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies, afin de faciliter l'évaluation des résultats obtenus en matière d'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 ;

7. *Prie* le FNUAP d'inclure dans ses rapports annuels une analyse et une réflexion plus détaillées sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés dans chaque domaine de réalisations et sur la collaboration et la coordination au sein du système des Nations Unies ;

8. *Engage* le FNUAP à inclure, dans son rapport annuel, une analyse plus détaillée des résultats obtenus avec des ressources ordinaires (de base) ;

9. *Se dit préoccupé* par les retombées négatives qu'a la diminution des financements sur l'obtention des produits du plan stratégique et, à cet égard, prie le FNUAP de continuer d'examiner des dispositifs d'incitation et des mécanismes visant à encourager les pays donateurs et les autres pays qui sont en mesure de le faire à contribuer davantage, et en priorité, aux ressources ordinaires, de manière à favoriser un passage à d'autres ressources moins strictement affectées et, en adéquation avec le plan stratégique, à élargir la base des donateurs et à attirer de nouvelles sources de financement, notamment grâce à de nouvelles méthodes de mobilisation de ressources et à de nouvelles formes d'appui venues de sources plus diversifiées ;

10. *Accueille avec satisfaction* les différentes mesures d'efficacité mises en place par l'administration du FNUAP et appelle instamment ce dernier à faire fond sur ses efforts à cet égard ;

En ce qui concerne la mise au point du budget intégré pour la période 2018-2021 :

11. *Souligne* que le FNUAP doit continuer d'améliorer la transparence de l'utilisation des ressources pour atteindre les objectifs des programmes et accroître l'efficacité et l'efficacité organisationnelles, et *prie* le FNUAP de donner, dans ses plans et rapports financiers, davantage de précisions sur la façon dont les ressources ordinaires (de base) sont allouées et employées ;

12. *Prend note* des progrès accomplis par le FNUAP dans l'alignement des coûts grâce à la mise en œuvre du principe de recouvrement, note que le FNUAP devrait poursuivre ses efforts en la matière et encourage les bailleurs de fonds du programme à respecter les aspects du principe de recouvrement qu'il a approuvés dans sa décision 2013/9 ;

13. *Rappelle* sa décision 2013/9, dans laquelle il a prié le FNUAP de recommander les modifications susceptibles d'être apportées aux taux de recouvrement des coûts approuvés, qui seraient présentées à la session annuelle de 2016, note que cette procédure a été retardée et prie le FNUAP, agissant en collaboration avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes, de poursuivre les consultations avec les États Membres en ce qui concerne le principe de recouvrement et de présenter des propositions fondées sur l'analyse des faits qui visent à harmoniser les politiques de recouvrement du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, en y apportant des modifications si nécessaire, afin que les Conseils d'administration respectifs puissent les examiner à leur session annuelle de 2018 au plus tard.

8 juin 2017

2017/15 Évaluation du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du présent rapport sur la fonction d'évaluation au FNUAP ([DP/FPA/2017/5](#)) ;
2. *Prend acte* du programme de travail du Bureau de l'évaluation pour l'année 2017 (annexe I) ;
3. *Réaffirme* le rôle joué par la fonction d'évaluation au FNUAP et souligne qu'il importe que les preuves étayant les évaluations indépendantes soient de haute tenue pour appuyer le nouveau plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 et contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
4. *Engage* l'administration du FNUAP à collaborer avec le Bureau de l'évaluation afin de poursuivre ses efforts visant à améliorer le taux d'exécution et la portée des évaluations décentralisées et à utiliser les évaluations comme des outils de gestion de l'apprentissage et des connaissances pour améliorer les futurs programmes ;
5. *Prie* le FNUAP de poursuivre sa collaboration et ses initiatives d'évaluation conjointe avec les autres organismes des Nations Unies, en particulier les fonds et programmes ;
6. *Charge* le Bureau de l'évaluation de présenter une révision de l'actuel plan d'évaluation quadriennal, en mettant l'accent sur la période restante (2018-2019), et propose d'inclure la période 2020-2021 dans le plan, ce qui harmoniserait ce dernier avec le prochain plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 ;
7. *Demande* l'établissement d'un rapport sur l'état de la fonction d'évaluation au FNUAP en 2018.

8 juin 2017

2017/16

Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des contributions que l'UNOPS a apportées en 2016 aux résultats opérationnels des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires, au moyen de services de l'appui à la gestion efficaces et de son expertise technique spécialisée efficace, qui ont élargi la capacité de mise en œuvre du développement durable ;

2. *Note* les progrès réalisés dans la promotion des possibilités permettant de faciliter les partenariats pour les investissements ayant une incidence sociale dans les domaines d'intervention de l'UNOPS ;

3. *Constate* les efforts déployés pour améliorer l'établissement de rapports sur les contributions de l'UNOPS aux résultats durables des partenaires, notamment le respect des pratiques optimales et des normes établies ;

4. *Accueille avec satisfaction* les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017, mesurés dans le cadre de l'examen à mi-parcours, qui confirment à nouveau la viabilité de son modèle d'activité unique, axé sur la demande, et jettent de solides bases pour que l'UNOPS appuie la réalisation du Programme 2030 par les États Membres ;

5. *Salue* le rapport annuel de l'UNOPS sur les recommandations du Corps commun d'inspection et les progrès considérables réalisés dans la mise en œuvre des recommandations présentant un intérêt pour l'UNOPS.

8 juin 2017

2017/17

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* des progrès accomplis en 2016 par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS dans l'action menée pour régler les questions de gestion relatives à l'audit ;

2. *Note* les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations de précédents rapports d'audit encore en suspens et préconise de progresser davantage ;

3. *Rappelle* sa décision 2016/13, dans laquelle il s'est dit préoccupé des faiblesses récurrentes du PNUD et du FNUAP relatives à la gestion des programmes, aux achats, à la gouvernance et à la gestion financière, note que des difficultés similaires ont été recensées dans les rapports de 2016 et souligne qu'il faut d'urgence s'efforcer davantage de régler ces questions ;

4. *Relève avec préoccupation* que la mention « partiellement satisfaisant » figurait en 2016 parmi les opinions sur les cadres de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance du PNUD et du FNUAP et recommande vivement à ces instances de donner suite en priorité aux constatations et aux recommandations concernant leurs cadres de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance respectifs ;

En ce qui concerne le PNUD :

5. *Prend note* du rapport sur l'audit interne et les investigations (DP/2017/26) ;
6. *Prend acte avec satisfaction* du rapport annuel du Comité consultatif chargé de l'audit et de l'évaluation ;
7. *Prie* l'administration de continuer de renforcer sa surveillance de l'audit interne et des investigations du PNUD dans tous les domaines, notamment les achats, la gestion des programmes, la gestion financière et la détection de la fraude ;
8. *Se dit particulièrement préoccupé* que les déficiences de la gestion des achats soient devenues un thème récurrent des rapports d'audit et attend du PNUD qu'il règle cette situation d'une manière plus approfondie et plus stratégique ;
9. *Accueille avec satisfaction* la création par le PNUD d'une équipe spéciale intersectorielle chargée d'augmenter le taux de recouvrement des biens détournés et d'améliorer davantage le recouvrement de fonds et appelle instamment le PNUD à redoubler d'efforts à cet égard ;
10. *Demande* à l'administration de le tenir périodiquement informé du recouvrement de biens, et notamment de l'évolution de la situation à cet égard, à sa session annuelle ;

En ce qui concerne le FNUAP :

11. *Prend acte* du rapport sur les activités en matière d'audit interne et d'investigation établi par le Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP (DP/FPA/2017/6), de l'opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, sur l'adéquation et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP (DP/FPA/2017/6/Add.1), du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit (DP/FPA/2017/6/Add.2) et de la réponse de l'administration (DP/FPA/2017/CRP.4) relative à ce dernier ainsi qu'au présent rapport ;
12. *Exprime* son soutien constant aux fonctions d'audit et d'investigation au FNUAP, ainsi qu'à la mise à leur disposition de ressources suffisantes et appropriées pour qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat, notamment en attribuant tous les postes du Bureau des services d'audit et d'investigation à du personnel compétent ;
13. *Prend note* des préoccupations du Comité consultatif pour les questions d'audit concernant les retards de la procédure d'audit et prie instamment l'administration du FNUAP de faciliter ladite procédure sans tarder ;
14. *Salue et appuie* l'engagement du Bureau des services d'audit et d'investigation envers les activités d'audit et d'investigation conjointes ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

15. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations pour l'année 2016 et de la réponse de l'administration à cet égard ;
16. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'auditeur, y compris celles qui remontent à plus de 18 mois ;
17. *Prend note* de l'opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, sur l'adéquation et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation (conformément à sa décision 2015/13) ;

18. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour l'année 2016 (conformément à sa décision 2008/37).

8 juin 2017

2017/18

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ([DP/2017/27](#), [DP/FPA/2017/7](#) et [DP/OPS/2017/4](#));

2. *Prie instamment* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer de fournir les ressources voulues à leurs bureaux de la déontologie afin qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leur tâche ;

3. *Engage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS et leurs bureaux de la déontologie respectifs à poursuivre leurs efforts pour que la déontologie demeure une force motrice dans leurs activités ;

En ce qui concerne le PNUD :

4. *Prend note* des progrès accomplis par le Bureau de la déontologie pour ce qui est du renforcement de la culture de déontologie au PNUD, notamment en matière de formation, de sensibilisation à la déontologie et de protection contre les représailles ;

5. *Prend note*, en outre, de la mise en œuvre avec succès, en 2016, de toutes les recommandations non contraignantes précédentes du Bureau de la déontologie et de l'amélioration générale des réponses aux questions de déontologie selon le dernier sondage général du personnel du PNUD ;

En ce qui concerne le FNUAP :

6. *Prend note* des progrès des travaux du Bureau de la déontologie et des recommandations faites par celui-ci à l'administration.

8 juin 2017

2017/19

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2017

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2017, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail pour sa session annuelle de 2017 ([DP/2017/L.2](#)) ;

Approuvé le rapport de la première session ordinaire de 2017 ([DP/2017/13](#)) ;

Approuvé le plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2017 ;

Adopté la décision 2017/9 portant convocation d'une session extraordinaire en novembre 2017 aux fins de l'examen et de l'adoption du plan stratégique et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021 ;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2017 :

Deuxième session ordinaire : 5-11 septembre 2017

Session extraordinaire : novembre 2017.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2017/10 sur l'examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 et du rapport annuel de l'Administrateur.

Point 3

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2017/11 sur l'examen cumulatif du budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017.

Point 4

Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021

Entendu des présentations et formulé des observations sur l'avant-projet du plan stratégique ([DP/2017/CRP.2](#)) et du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour la période 2018-2021.

Point 5

Égalité des sexes au PNUD

Pris acte du rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes en 2016 ([DP/2017/18](#)).

Point 6

Rapport sur le développement humain

Pris note de l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain.

Point 7

Programme de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 : Cameroun ([DP/DCP/CMR/3](#)) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes du Lesotho et du Libéria, déjà approuvés par l'Administrateur ([DP/2017/19](#)) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme du Burundi ([DP/2017/19](#)).

Point 8
Évaluation

Adopté la décision 2017/12 sur le rapport annuel sur l'évaluation pour l'année 2016, l'évaluation conjointe de l'efficacité institutionnelle du PNUD et la réponse de l'administration.

Point 9
Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2017/13 sur le rapport annuel intégré du FENU sur les résultats pour l'année 2016 et le rapport de synthèse sur le cadre stratégique pour la période 2014-2017.

Débat consacré au FNUAP

Point 10
Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP

Adopté la décision 2017/14 sur le rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017.

Point 11
Évaluation du FNUAP

Adopté la décision 2017/15 sur l'évaluation du FNUAP.

Point 12
Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021

Entendu des présentations et formulé des observations sur le projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 ([DP/FPA/2017/CRP.6](#)) et les annexes y relatives.

Point 13
Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Approuvé, conformément à la décision 2014/7, le programme du Cameroun ([DP/FPA/CPD/CMR/7](#)) ;

Pris note de la prolongation d'un an du programme du Nicaragua ([DP/FPA/2017/8](#)).

Débat consacré à l'UNOPS

Point 14
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2017/16 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive.

Débat consacré aux questions communes

Point 15
Audit interne et contrôle

Adopté la décision 2017/17 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations.

Point 16
Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD,
du FNUAP et de l'UNOPS

Adopté la décision 2017/18 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ;

Également organisé les réunions d'information, les consultations et les manifestations spéciales suivantes :

PNUD

Réunion d'information sur les constatations et conclusions préliminaires de l'évaluation du plan stratégique pour la période 2014-2017, des programmes mondial et régionaux du PNUD et la réponse préliminaire de l'administration ;

Réunion d'information sur les premières constatations de l'évaluation des résultats du cadre stratégique pour la période 2014-2017 du programme des Volontaires des Nations Unies, et de l'évaluation du cadre stratégique dudit programme pour la période 2018-2021 ;

Réunion d'information sur le cadre stratégique du FENU pour la période 2018-2021 ;

Consultation sur le budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021.

FNUAP

Hommage à la mémoire du docteur Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du FNUAP ;

Consultation sur le budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021.

8 juin 2017

2017/20
Dialogue structuré sur le financement du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen annuel de la situation financière pour 2016 (DP/2017/30 et DP/2017/30.Add.1) et du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2017 et au-delà (DP/2017/31) ;

2. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise du PNUD et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat et à l'exécution de ses activités et, à cet égard, réaffirme que le PNUD doit sans cesse s'efforcer de corriger le déséquilibre entre les ressources de base ou ordinaires et les autres ressources, tout en s'employant à en mobiliser d'autres pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables ;

3. *Prie* le PNUD d'améliorer les prochains dialogues structurés sur le financement conformément à la décision 2017/11 et, à cet égard, lui demande de lui soumettre, à sa deuxième session ordinaire de 2018 au plus tard, une proposition concernant la manière dont il envisage d'utiliser le dialogue structuré sur le financement comme instrument propre à améliorer la qualité et la transparence du

financement et à faire mieux coïncider les ressources et les résultats du plan stratégique pour 2018-2021 ;

4. *Encourage* le PNUD à lui présenter, pour les dialogues structurés sur le financement, un aperçu des déficits de financement et une analyse de leur incidence sur la mise en œuvre du plan stratégique, en tenant compte à la fois des ressources ordinaires et des autres ressources ;

5. *Prie instamment* les États Membres de poursuivre leur dialogue avec le PNUD sur l'importance des ressources ordinaires et d'autres ressources souples, étant donné que le caractère restrictif des ressources préaffectées pourrait limiter la capacité du PNUD à atteindre ses résultats stratégiques ;

6. *Rappelle* l'importance de la prévisibilité du financement et de l'utilisation efficace des ressources confiées au PNUD ;

7. *Demande instamment* aux pays donateurs et aux autres pays en mesure de le faire de maintenir ou d'accroître sensiblement, selon leurs capacités, leurs contributions volontaires aux budgets de base ou ordinaires du PNUD et de verser leurs contributions selon un cycle pluriannuel, de manière suivie, ponctuelle et prévisible ;

8. *Encourage* les pays qui n'ont pas contribué aux ressources ordinaires par le passé, à envisager de le faire ;

9. *Prie* le PNUD de poursuivre le dialogue avec les pays de programme afin qu'ils s'acquittent de leurs contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs ;

10. *Engage* le PNUD à souligner l'importance d'une plus grande efficacité et efficacité dans le cadre du dialogue associé au plan stratégique et au budget intégré pour 2018-2021, sans compromettre l'exécution des programmes ;

11. *Encourage* le PNUD à jouer un rôle plus proactif en engageant des dialogues sur le financement stratégique directement avec les États Membres et d'autres partenaires de financement, dans le plein respect de la décision 70/224 de l'Assemblée générale datée du 23 février 2016 sur les partenariats mondiaux, en vue de diversifier les sources de financement potentielles, en particulier les ressources de base, en conformité avec les principes fondamentaux du système de développement des Nations Unies et la résolution 71/243 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans le strict respect des priorités nationales des pays de programme ;

12. *Prend note* des effets négatifs des fluctuations monétaires sur les ressources ordinaires et les autres ressources, se félicite des efforts déployés pour gérer les fluctuations des taux de change par des achats à terme et engage instamment le PNUD à prendre de nouvelles mesures pour répondre aux fluctuations des taux de change ;

13. *Encourage* le PNUD, en collaboration avec le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes, à trouver des moyens efficaces et réalistes d'harmoniser les systèmes administratifs et financiers de manière à faciliter une programmation et une exécution conjointes, et à lui rendre compte des progrès réalisés à cet égard.

11 septembre 2017

2017/21
Évaluation du plan stratégique du PNUD,
ainsi que des programmes régionaux et mondiaux
pour la période 2014-2017, et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation du Plan stratégique du PNUD et des programmes mondiaux et régionaux, 2014-2017 (DP/2017/32) et de la réponse de l'administration (DP/2017/33) ;

2. *Prie* le Bureau indépendant d'évaluation de veiller à ce que tous les aspects du mandat du PNUD soient couverts comme il se doit, en mettant en particulier l'accent sur l'action du PNUD en matière de réduction de la pauvreté, comme le prévoit la décision 2016/17, dans les futures évaluations des plans stratégiques ;

3. *Souligne* que les objectifs généraux du PNUD devraient rester conformes à la Charte des Nations Unies et à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale datée du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, pour mieux répondre aux besoins et priorités de développement national ;

4. *Prie* le PNUD de tenir compte, selon qu'il conviendra, des recommandations issues de toutes les évaluations pertinentes lors de l'élaboration du prochain plan stratégique pour 2018-2021, et des programmes régionaux et mondiaux correspondants ;

5. *Prie* la direction du PNUD de continuer à intensifier les efforts visant à créer un environnement favorable à une réflexion critique et à un apprentissage institutionnel constant afin d'améliorer les résultats et l'efficacité institutionnelle, et de réaliser des progrès significatifs en matière de budgétisation axée sur les résultats et d'évaluation du meilleur rapport qualité-prix en ce qui concerne les programmes ;

6. *Demande* au Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, à la première session ordinaire de 2018, de présenter un nouveau plan d'évaluation pluriannuel comprenant une évaluation globale du prochain plan stratégique du PNUD, qui devra être menée à bien à la fin de sa période de quatre ans.

11 septembre 2017

2017/22
Examen de la réserve opérationnelle du Fonds d'équipement
des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 79/21, par laquelle il a approuvé la méthode actuellement appliquée pour déterminer le montant de la réserve opérationnelle ;

2. *Prend note* du présent examen de la réserve opérationnelle effectué par l'administration du Fonds à partir de l'analyse indépendante entreprise pour évaluer les différentes méthodes de calcul du montant de la réserve opérationnelle du Fonds pour les ressources ordinaires et les autres ressources ;

3. *Approuve* la formule de calcul du montant de la réserve opérationnelle pour les ressources ordinaires et les autres ressources recommandée par l'administration du Fonds ;

4. *Demande* que les résultats de la méthode révisée figurent dans le budget et les états financiers du Fonds à partir de 2017.

11 septembre 2017

2017/23

Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* le processus transparent et participatif engagé par le FNUAP pour élaborer le plan stratégique pour la période 2018-2021 (DP/FPA/2017/9) ;

2. *Note avec appréciation* les efforts faits par le FNUAP pour aligner son plan stratégique sur les résolutions 70/1 et 71/243 de l'Assemblée générale des Nations Unies portant respectivement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

3. *Approuve* le plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 (DP/FPA/2017/9) et *prend note* de ses annexes et du chapitre commun, sous réserve des dispositions de la présente décision ;

4. *Prie* le FNUAP, si des modifications sont apportées au chapitre commun de l'harmoniser avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes après approbation par leurs conseils d'administration respectifs, et de le lui soumettre à nouveau pour approbation, et *encourage* le FNUAP à donner des détails sur sa mise en œuvre dans son rapport annuel et, le cas échéant et selon qu'il convient, lors de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ;

5. *Prie également* le FNUAP d'indiquer les niveaux de référence et niveaux cibles du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (annexe 1) lors de la première session ordinaire du Conseil d'administration de 2018 ;

6. *Prie en outre* le FNUAP de mettre en œuvre son plan stratégique, ses annexes et le chapitre commun conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, à la Déclaration et Programme d'action de Beijing et aux textes issus des examens y relatifs, tout en prenant note des documents issus des conférences d'examen régionales sur la population et le développement, en soulignant que ces documents fournissent des orientations relatives aux questions de population et de développement pour l'après 2014 qui sont adaptées à chacune des régions ayant adopté le document final la concernant, ainsi que conformément au programme de développement durable à l'horizon 2030, avec l'assentiment du pays hôte, compte tenu de la diversité des législations nationales et des milieux culturels, des capacités et des niveaux de développement, et dans le respect de la marge de manœuvre décisionnelle au niveau national, tout en continuant d'observer les règles et engagements internationaux pertinents, et en conformité avec les droits de l'homme universellement reconnus ;

7. *Prie* le FNUAP de présenter dans le rapport annuel du Directeur exécutif, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021, et le *prie également* de lui présenter un examen à mi-parcours de son plan stratégique pour la période 2018-2021, de ses annexes et du chapitre commun, à sa session annuelle de 2020, en tenant compte des décisions prises par les

États Membres sur les propositions formulées par le Secrétaire général en réponse à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale.

11 septembre 2017

2017/24

Budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021 (DP/FPA/2017/10), soumis conjointement avec le plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 (DP/FPA/2017/9) ;

2. *Demande au* FNUAP de réviser le budget intégré pour la période 2018-2021, en tenant compte des résultats de l'examen global des ressources, afin d'accroître l'efficacité et d'améliorer l'équilibre entre les programmes et le budget institutionnel, compte tenu de la diminution globale des ressources escomptées, le budget révisé devant être présenté à la deuxième session ordinaire de 2018 ;

3. *Demande également* au FNUAP d'adopter une approche stratégique pour continuer à identifier des mesures d'efficacité et des économies supplémentaires, en veillant à ce que les fonctions qui contribuent aux produits concernant l'efficacité et l'efficience organisationnelles dans le cadre du plan stratégique pour la période 2018-2021, soient maintenues ;

4. *Se félicite* de l'accent mis sur les résultats et des liens renforcés établis avec les résultats définis dans le plan stratégique ainsi que de l'harmonisation des méthodes et de la présentation, notamment en ce qui concerne la classification, l'attribution et le recouvrement des coûts ;

5. *Prend note* des résultats et des ressources demandés dans le projet de budget intégré du FNUAP pour 2018-2021, y compris des liens entre résultats et ressources, tels qu'ils figurent dans le document DP/FPA/2017/10.

6. *Prend note également* de la présentation des activités et dépenses connexes figurant dans le document DP/FPA/2017/10, avec un report de la mise en place du plan d'équipement, comme décrit dans le tableau révisé 1 du plan de ressources intégré pour 2018-2021, partagé le 6 septembre 2017 [DP/FPA/2017/10/Corr.1] ;

7. *Approuve* les ressources brutes du projet de budget institutionnel pour la période 2018-2021 qui se chiffrent à 708,4 millions de dollars, et *note* que ces prévisions comprennent un montant de 146,8 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts indirects prélevés sur d'autres ressources et *note également* que toutes les autres ressources supplémentaires devraient être affectées à des programmes ;

8. *Autorise* un plafond de 153,9 millions de dollars dans les ressources ordinaires prévues, pour les interventions mondiales et régionales pour 2018-2021, sachant que ce montant ne peut pas être dépassé sans son approbation et *prie* le FNUAP de faire rapport sur la mise en œuvre des interventions mondiales et régionales et sur les fonds qui leur ont été consacrés, dans une annexe au rapport annuel du Directeur exécutif ;

9. *Rappelle* la décision 2015/3, *approuve* un montant annuel de 5 millions de dollars de ressources ordinaires pour le fonds de secours et la réserve pour les interventions humanitaires, et *réaffirme* que le Directeur exécutif du FNUAP est autorisé à augmenter le fonds de secours d'un montant maximum de 2 millions de

dollars au-delà du plafond au cours d'une année donnée, si le nombre et la nature des situations d'urgence le justifient ;

10. *Approuve* la proposition du Directeur exécutif, identique aux décisions 2008/6, 2012/13 et 2013/32, *décide* de l'autoriser, à titre exceptionnel, à engager en 2018-2021 un montant supplémentaire maximum de 5,4 millions de dollars des ressources ordinaires proposées au titre des mesures de sécurité, sous réserve que ces fonds soient affectés au financement de nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, et *prie* le FNUAP de lui rendre compte de leur utilisation dans le cadre de l'examen statistique et financier annuel du Programme.

11 septembre 2017

2017/25

Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du Rapport sur les contributions des États Membres et autres en faveur de l'UNFPA et projections des recettes pour 2017 et pour les années ultérieures ([DP/FPA/2017/11](#)) ;

2. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise des activités du FNUAP et qu'elles sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat, et encourage le FNUAP à mobiliser davantage ce type de ressources tout en continuant à en mobiliser d'autres pour les fonds et les programmes thématiques ;

3. *Prie* le FNUAP d'améliorer les prochains dialogues structurés sur le financement et à cet égard le *prie également* de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2018 au plus tard, une proposition concernant la manière dont il envisage d'utiliser le dialogue structuré sur le financement comme instrument propre à améliorer la qualité et la transparence du financement et à faire en sorte que les ressources soient mieux ajustées aux résultats du plan stratégique pour 2018-2021 ;

4. *Encourage* le FNUAP à lui présenter, pour les dialogues structurés sur le financement, un aperçu des déficits de financement et une analyse de leur incidence sur la mise en œuvre du plan stratégique, en tenant compte à la fois des ressources ordinaires et des autres ressources ;

5. *Encourage également* tous les États Membres à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires, notamment pour garantir que le FNUAP puisse combler le déficit important qu'accusent actuellement les ressources de base, et les pays qui sont en mesure de le faire à verser les contributions dans la première moitié de l'année et à annoncer des contributions pluriannuelles, ce afin de garantir une programmation efficace ;

6. *Encourage en outre* tous les États bénéficiaires à augmenter leur contribution à leur programme national ;

7. *Prie* le FNUAP de continuer d'examiner plus avant les dispositifs d'incitations et les mécanismes permettant d'encourager les pays donateurs et les États Membres en position de le faire d'augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires et d'y accorder une priorité, notamment en améliorant encore la transparence dans l'utilisation des ressources et les liens entre le financement et les résultats, de favoriser d'autres ressources moins strictement affectées et en adéquation avec le plan stratégique, d'élargir la base de donateurs et d'attirer d'autres sources de

financement, en particulier au moyen de nouvelles stratégies de mobilisation de ressources et autres formes de soutien émanant de sources diversifiées ;

8. *Prie également* le FNUAP de continuer à élaborer des propositions de financement prévisible et durable du plan stratégique et à dialoguer régulièrement avec lui sur les questions de financement tout au long de l'année ;

9. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un appui politique énergique et d'un soutien financier accru ainsi que de ressources ordinaires prévisibles, afin d'intensifier l'aide qu'il apporte aux pays, d'intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans des stratégies et cadres de développement nationaux, de réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international et d'aider les pays à faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

10. *Prend note* des effets négatifs des fluctuations monétaires sur les ressources ordinaires et les autres ressources, se félicite des efforts déployés pour gérer les fluctuations des taux de change par des achats à terme et incite le FNUAP à prendre plus de mesures pour faire face aux fluctuations des taux de change ;

11. *Encourage* le FNUAP, en collaboration avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes, à trouver des moyens efficaces et réalistes d'harmoniser les systèmes administratifs et financiers de manière à faciliter une programmation et une exécution conjointes, et à lui rendre compte des progrès réalisés à cet égard.

11 septembre 2017

2017/26

Plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* le plan stratégique pour la période 2018-2021, conscient qu'il tient pleinement compte des décisions des États Membres, des orientations politiques et des accords internationaux ainsi que des besoins des populations et des pays, y compris dans les situations les plus précaires ;

2. *Exprime* son appui aux objectifs stratégiques de l'UNOPS et à ceux qu'il s'est fixés pour s'acquitter de sa mission, mener à bien son projet et atteindre son but ;

3. *Encourage* la stratégie de l'UNOPS consistant à intégrer des pratiques de mise en œuvre durables ;

4. *Appuie* le projet consistant à axer la gestion des connaissances sur les efforts de mobilisation de compétences afin de proposer des services intégrés et des solutions spécialisées, sur la base de la demande actuelle et prévue, en vue de la réalisation d'objectifs précis et de l'instauration de contextes opérationnels bien définis ;

5. *Se félicite* de l'intention de l'UNOPS d'établir des relations de manière plus stratégique avec les gouvernements et d'autres partenaires ;

6. *Demande instamment* aux organismes des Nations Unies de tenir compte des avantages comparatifs et des compétences techniques de l'UNOPS pour nouer des partenariats stratégiques plus efficaces et efficaces, notamment au niveau des pays ;

7. *Encourage* l'UNOPS à persister dans ses efforts pour atteindre l'excellence organisationnelle et garantir des investissements afin de renforcer les capacités institutionnelles et de protéger son modèle d'activité unique pour l'avenir.

11 septembre 2017

2017/27

Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2018-2019

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* l'objectif fixé pour les recettes nettes ;
2. *Avalise* les ambitions affichées pour l'UNOPS pour les deux années à venir, qu'il s'agisse des résultats en matière de gestion ou de l'allocation ciblée de ressources au service des objectifs fixés pour sa contribution.

11 septembre 2017

2017/28

Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2016

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2016 ([DP/OPS/2017/8](#)) ;
2. *Se félicite* des données et des analyses qui y figurent.

11 septembre 2017

2017/29

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2017

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2017, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2017 ([DP/2017/L.3](#)) ;

Adopté le rapport sur les travaux de la session annuelle de 2017 ([DP/2017/28](#)) ;

Adopté les plans de travail provisoires pour la session extraordinaire de 2017 et la première session ordinaire de 2018.

Débat consacré au PNUD

Points 2 et 4

Rapport annuel de l'administrateur et plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, notamment les questions financières, budgétaires et administratives

Entendu une déclaration de l'Administratrice et tenu des discussions sur l'élaboration du plan stratégique et du budget intégré pour la période 2018-2021, pour adoption à la session extraordinaire du 28 novembre 2017.

Point 3

Dialogue structuré sur le financement du PNUD

Adopté la décision 2017/20 sur le dialogue structuré sur le financement du PNUD.

Point 5

Évaluation du PNUD

Adopté la décision 2017/21 sur l'évaluation du plan stratégique et des programmes régionaux et mondiaux du PNUD, pour la période 2014-2017, ainsi que sur la réponse de l'administration.

Point 6

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : République centrafricaine (DP/DCP/CAF/4), Guinée (DP/DCP/GIN/3) et Nigéria (DP/DCP/NGA/3) ;

États arabes : Soudan (DP/DCP/SDN/3) ;

Asie et Pacifique : Inde (DP/DCP/IND/3), Népal (DP/DCP/NPL/3), Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/DCP/PNG/2), Sri Lanka (DP/DCP/LKA/3) et le programme sous-régional pour les pays et territoires insulaires du Pacifique (DP/DSP/PIC/2) ;

Europe et Communauté d'États indépendants : Kirghizistan (DP/DCP/KGZ/3), République de Moldova (DP/DCP/MDA/3) et Ukraine (DP/DCP/UKR/3) ;

Amérique latine et Caraïbes : Bolivie (DP/DCP/BOL/3), Costa Rica (DP/DCP/CRI/3), et République dominicaine (DP/DCP/DOM/3) ;

Pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Guinée équatoriale, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et de la première prolongation de 15 mois du programme de pays pour l'Afrique du Sud, pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2019, déjà approuvée par l'Administratrice (DP/2017/35) ;

Approuvé la quatrième prolongation exceptionnelle d'un an du programme pour la Libye, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et la troisième prolongation de deux ans du programme pour le Yémen, pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 (DP/2017/35).

Point 15

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2017/22 sur la réserve opérationnelle du FENU.

Débat consacré au FNUAP

Point 7

Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021

Adopté la décision 2017/23 sur le plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021.

Point 8

Budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021

Adopté la décision 2017/24 sur le budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021.

Point 9

Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

Adopté la décision 2017/25 sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP.

Point 10

Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Adopté les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

États arabes : Somalie (DP/FPA/2017/SOM/8), État de Palestine (DP/FPA/CPD/PSE/6) et Soudan (DP/FPA/CPD/SDN/9) ;

Asie et Pacifique : Inde (DP/FPA/CPD/IND/9), Myanmar (DP/FPA/CPD/MMR/4), Népal (DP/FPA/CPD/NPL/8), Pakistan (DP/FPA/CPD/PAK/9), Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/CPD/PNG/6), Sri Lanka (DP/FPA/CPD/LKA/9) et les programmes sous-régionaux pour les pays insulaires du Pacifique (DP/FPA/CPD/PIC/6) ;

Europe orientale et Asie centrale : Kirghizistan (DP/FPA/CPD/KGZ/4), Moldavie (DP/FPA/CPD/MDA/3) et Ukraine (DP/FPA/CPD/UKR/3) ;

Amérique latine et Caraïbes : Bolivie (DP/FPA/CPD/BOL/6), Costa Rica (DP/FPA/CPD/CRI/5) et République dominicaine (DP/FPA/CPD/DOM/6) ;

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale : Burkina Faso (DP/FPA/CPD/BFA/8), Gabon (DP/FPA/CPD/GAB/7), Guinée (DP/FPA/CPD/GIN/8) et Nigéria (DP/FPA/CPD/NGA/8) ;

Pris note des premières prolongations d'un an des programmes pour les pays suivants : Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, République arabe syrienne, République démocratique du Congo et Soudan du Sud ;

Approuvé la prolongation de 15 mois du programme pour l'Afrique du Sud, la troisième prolongation d'un an du programme pour le Burundi et la troisième prolongation de deux ans du programme pour le Yémen (DP/FPA/2017/13).

Débat consacré à l'UNOPS

Point 11

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2017/26 sur le plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2018-2021 ;

Adopté la décision 2017/27 sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2018-2019.

Débat consacré aux questions communes**Point 12****Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2017/28 concernant le rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2016.

Point 13**Suivi de la réunion du conseil de coordination du programme ONUSIDA**

Pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ([DP/2015/37-DP/FPA/2017/12](#)).

Point 14**Visites sur le terrain**

Pris note du rapport sur la visite conjointe PNUD/FNUAP/UNOPS, UNICEF, ONU-Femmes, PAM au Népal.

Point 15**Questions diverses**

Entendu la déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes ;

Également organisé les réunions d'information, les consultations et les manifestations spéciales suivantes :

PNUD

Réunion d'information sur le cadre stratégique du FENU pour la période 2018-2021 ;

Exposé sur le cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) pour la période 2018-2021.

FNUAP

Réunion d'information sur l'Initiative d'innovation du FNUAP.

**PLAN DE TRAVAIL PROVISOIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU PNUD, DU FNUAP ET DE L'UNOPS
POUR LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017
(28 novembre 2017, New York)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mardi 28 novembre	10 heures-13 heures	1	QUESTIONS D'ORGANISATION <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour de la session Débat consacré au PNUD DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATRICE
		2	PLAN STRATÉGIQUE DU PNUD POUR LA PÉRIODE 2018-2021 <ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021
	3	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES <ul style="list-style-type: none"> • Budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021 • Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021 	
	15 heures-18 heures	2, 3	PLAN STRATÉGIQUE DU PNUD POUR LA PÉRIODE 2018-2021 QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
		4	QUESTIONS DIVERSES <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des projets de décision

**PLAN DE TRAVAIL PROVISOIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU PNUD, DU FNUAP ET DE L'UNOPS
PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2018
(22-26 janvier 2018, New York)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 8 janvier	10 heures-11 heures		Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2018
Lundi 22 janvier	10 heures-13 heures	1	QUESTIONS D'ORGANISATION <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption des rapports de la deuxième session ordinaire et de la session extraordinaire de 2017 • Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2018 DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATRICE

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
	15 heures-17 h 30		DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATRICE (suite)
		2	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES <ul style="list-style-type: none"> Programme mondial du PNUD pour la période 2018-2021
	<i>17 h 30-18 heures</i>		<i>Consultations sur les projets de décisions</i>
Mardi 23 janvier	10 heures-13 heures	2	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES <ul style="list-style-type: none"> Descriptifs de programmes régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2018-2021
	15 heures-17 h 30	2	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES <ul style="list-style-type: none"> Présentation et approbation des descriptifs de programmes de pays Prolongation des programmes de pays
	<i>17 h 30-18 heures</i>		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
Mercredi 24 janvier	10 heures-13 heures	3	ÉVALUATION <ul style="list-style-type: none"> Plan d'évaluation à moyen terme et ressources du Bureau indépendant d'évaluation Évaluation de la qualité des évaluations décentralisées
		4	FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES <ul style="list-style-type: none"> Cadre stratégique du FENU pour la période 2018-2021
	15 heures-17 h 30	5	VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES <ul style="list-style-type: none"> Cadre stratégique du VNU pour la période 2018-2021
	<i>17 h 30-18 heures</i>		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
Jeudi 25 janvier	10 heures-13 heures		DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE
	15 heures-17 h 45		DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE (suite)
		6	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES <ul style="list-style-type: none"> Présentation et approbation des descriptifs de programmes de pays Prolongation de programmes de pays
	<i>17 h 45-18 heures</i>		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
Vendredi 26 janvier	10 heures-11 h 30	7	DÉBAT CONSACRÉ À L'UNOPS DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE
	11 h 30-13 heures		DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS COMMUNES
		8	RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
			<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD et de l'UNOPS sur l'état d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2016 • FNUAP : Rapport sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2016 : état d'avancement de l'application des recommandations
	15 heures	9	QUESTIONS DIVERSES <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions en suspens
		1	QUESTIONS D'ORGANISATION <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2018

2017/30

Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* le processus transparent et participatif engagé par le PNUD pour élaborer le plan stratégique pour la période 2018-2021 (DP/2017/38) ;

2. *Approuve* le plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 (DP/2017/38), prend note de ses annexes et encourage le PNUD à fournir des informations sur son exécution dans son rapport annuel et, le cas échéant et selon qu'il conviendra, lors de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ;

3. *Prend note* de l'inclusion dans le Plan stratégique de certains termes qui n'ont pas été entérinés au niveau intergouvernemental par un organisme du système des Nations Unies, lesquels ne peuvent par conséquent pas être considérés comme convenu au niveau intergouvernemental ;

4. *Reconnaît* que la contribution du PNUD à la prévention des conflits relève de ses activités de développement visant à renforcer les capacités des pays de programme à réduire le risque de conflit, conformément aux politiques et priorités nationales et avec le consentement des gouvernements ;

5. *Prend note* des efforts déployés par le PNUD pour que son Plan stratégique pour la période 2018-2021 tienne compte des dispositions de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale datée du 25 septembre 2015 intitulée « Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030 », et de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale datée du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ainsi que de ceux faits pour que ses activités et objectifs soient axés sur la concrétisation de son Plan stratégique, et prie le PNUD de mettre en œuvre le Plan stratégique pour la période 2018-2021, conformément à ces résolutions et dans le strict respect du principe d'appropriation et de direction nationales et en tenant compte des différents contextes et des caractéristiques de chaque pays de programme ;

6. *Prie* le PNUD de lui présenter à sa première session ordinaire de 2018, pour examen à la session annuelle de 2018, un plan de travail pour discussion en ce

qui concerne l'exécution du Plan stratégique pour la période 2018-2021, le plan de ressources intégré et le budget intégré pour 2018-2021 et leurs annexes, y compris les dates des mises à jour par l'Administratrice des progrès réalisés à cet égard, notamment pour ce qui est de ses travaux sur les partenariats, de l'ajustement des ressources en fonction des résultats, de l'élaboration du modèle d'activité, de ses liens avec les capacités du personnel et de la gestion de la performance, du cadre institutionnel, des dialogues structurés sur le financement, de la collaboration et des activités avec d'autres organismes des Nations Unies et diverses stratégies thématiques, notamment la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes ;

7. *Prie* le PNUD de lui fournir des niveaux de référence et niveaux cibles pour le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (DP/2017/38, annexe 1) ainsi que des théories du changement pour le Plan stratégique à sa session annuelle de 2018 et, en prévision de celle-ci, prie le PNUD d'examiner avec lui les progrès réalisés dans les méthodes qui sous-tendent les indicateurs figurant dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (DP/2017/38, annexe 1) et la manière d'incorporer les produits figurant dans ce cadre dans le chapitre relatif aux résultats communs du Plan stratégique pour la période 2018-2021 ;

8. *Prie* le PNUD de lui présenter à sa session annuelle de 2020, un examen approfondi à mi-parcours du Plan stratégique pour la période 2018-2021 et de ses annexes, y compris et si nécessaire des mises à jour du Plan et de ses annexes, en tenant compte de toute décision éventuelle des États Membres sur les propositions formulées par le Secrétaire général en réponse à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale.

28 novembre 2017

2017/31 Plan de ressources intégré et budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du processus entrepris par le PNUD dans le cadre de l'élaboration de son plan de ressources intégré et budget intégré pour la période 2018-2021 (DP/2017/39) ;

2. *Prend note également* du plan de ressources intégré et budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021, présenté en réponse à la demande formulée dans sa décision 2009/22 d'établir un budget distinct et intégré comprenant toutes les catégories budgétaires, mettant davantage l'accent sur les résultats et établissant un lien avec les résultats définis dans le plan stratégique, et dont les méthodes et la présentation soient harmonisées avec celles du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), notamment en ce qui concerne la classification, l'attribution et le recouvrement des coûts ; et se félicite des efforts entrepris pour améliorer et clarifier les rapports financiers afin que ses membres puissent mieux appréhender la situation financière du PNUD ;

3. *Prend acte* des informations fournies par le PNUD dans le document DP/2017/39 sur le plan de ressources intégré pour la période 2018-2021, et note la nécessité d'aligner le budget intégré du PNUD et le plan de ressources intégré sur le Plan stratégique ;

4. *Prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/2017/40) sur les composantes institutionnelles du projet de budget intégré du PNUD et des recommandations du Comité consultatif, et prie le PNUD de fournir des informations actualisées sur la mise en œuvre de ces recommandations lors de la session annuelle de 2018 et, par la suite, en tant que de besoin ;

5. *Rappelle* ses décisions 2007/33, 2009/22, 2010/2, 2010/32, 2011/10, 2012/1, 2012/27, 2012/28, 2013/4, 2013/9, 2013/18, 2013/28, 2013/30, 2016/5 et 2017/11, et approuve le document DP/2017/39 sur le plan de ressources intégré et projet de budget intégré pour la période 2018-2021 et ses annexes ainsi que les dispositions qui y figurent ;

6. *Approuve* le budget intégré pour 2018-2021 établi sur la base des prévisions de ressources ordinaires et autres ressources disponibles et de leur utilisation prévue, y compris un crédit de 1 093,9 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires pour la composante institutionnelle du budget intégré pour 2018-2021 ;

7. *Note avec satisfaction* qu'en réponse à sa demande, le PNUD a créé des lignes budgétaires distinctes pour le Bureau indépendant d'évaluation, le Bureau de l'Audit et des Investigations et le Bureau de la déontologie ;

8. *Se félicite* des crédits budgétaires alloués au Fonds d'équipement des Nations Unies et au programme des Volontaires des Nations Unies et de la contribution à ces organisations prélevée sur le budget de base du PNUD, en particulier compte tenu de leur importance pour les pays les moins avancés, et engage le PNUD à continuer de verser des contributions à ces entités, et de lui faire rapport si le montant des fonds qui leur est alloué devait être modifié au cours de la période couverte par ce budget intégré ;

9. *Rappelle* l'importance de la prévisibilité des financements et de l'utilisation rationnelle des ressources confiées au PNUD et demande instamment aux pays donateurs et aux autres pays en mesure de le faire de maintenir ou d'accroître sensiblement, selon leurs moyens, leurs contributions volontaires aux budgets de base ou ordinaires du PNUD et de verser leurs contributions selon un cycle pluriannuel, de manière suivie, ponctuelle et prévisible ;

10. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat et à l'exécution de ses activités, et, à cet égard, réaffirme que le PNUD doit sans cesse s'efforcer de corriger le déséquilibre entre les ressources de base ou ordinaires et les autres ressources, tout en continuant à en mobiliser d'autres pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables ;

11. *Se félicite* de l'engagement pris par le PNUD dans son Plan stratégique pour la période 2018-2021 de s'employer à améliorer encore la productivité, l'efficacité et l'efficacé ainsi que le taux d'efficacité de sa gestion, sans compromettre l'exécution des programmes ;

12. *Prie* l'Administratrice, en conjonction avec l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour la période 2018-2021, de mener un examen à mi-parcours approfondi du plan de ressources intégré et budget intégré comprenant, entre autres, une analyse des approches de la méthodologie budgétaire, des efforts faits pour mobiliser des ressources et de l'incidence de la mise en œuvre de l'approche en plusieurs volets pour la protection des activités de développement, devant lui être présentée en 2020 ;

13. *Prie* le PNUD de lui présenter à sa première session ordinaire de 2018, pour examen à sa session annuelle de 2018, un plan de travail pour discussion en ce qui concerne l'exécution du Plan stratégique pour la période 2018-2021, le plan de ressources intégré et le budget intégré pour 2018-2021 et leurs annexes, y compris les dates des mises à jour par l'Administratrice des progrès réalisés à cet égard, notamment pour ce qui y est de ses travaux sur les partenariats, de l'ajustement des ressources en fonction des résultats, de l'élaboration du modèle d'activité et ses liens avec les capacités du personnel, ainsi que de la gestion de la performance, du cadre institutionnel, des dialogues structurés sur le financement, de la collaboration et des activités avec d'autres organismes des Nations Unies et diverses stratégies thématiques, notamment la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes ;

14. *Prie* le PNUD de poursuivre ses consultations avec lui sur le recouvrement des coûts conformément à la décision 2017/11 ;

15. *Prend acte* des progrès accomplis par le PNUD dans la réduction des financements croisés entre ressources ordinaires (ressources de base) et autres ressources (autres que les ressources de base) ; note la demande du PNUD pour des ressources supplémentaires de 49 millions de dollars au titre du budget institutionnel et allouées aux activités de gestion ; engage le PNUD à utiliser, si possible, moins de 49 millions de dollars et à éliminer tous les financements croisés dès que possible ; et prie le PNUD de présenter une proposition de transparence des ressources ordinaires (ressources de base) pour le budget intégré pour 2018-2021 ;

16. *Considère* que la participation du gouvernement aux coûts constitue un mécanisme de financement volontaire qui renforce la prise en main du programme par les pays tout en contribuant à l'exécution des programmes de pays et, à cet égard, souligne qu'il faut prendre en considération les caractéristiques spécifiques de la participation du gouvernement aux coûts si des ajustements institutionnels sont envisagés dans le cadre de l'initiative relative aux modèles d'activité ;

17. *Prie* le PNUD de lui présenter des informations sur la participation du gouvernement aux coûts dans les documents sur le recouvrement des coûts harmonisés distribués à sa session annuelle de 2018.

28 novembre 2017